

Beauvais, le 5 juillet 2021



Monsieur Thomas LANDORIQUE
Responsable du bureau nature et Biodiversité
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la
Forêt
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 Beauvais cedex

SEEF
09 JUL. 2021
Arrivée

V/Réf : Demande de complément – dérogation espèce protégée – aéroport Tillé
Affaire suivie par : jacky.leclerc@aeroportbeauvais.com
Téléphone : 03.44.11.46.64 / 06.32.64.89.06

Objet : Complément d'information à notre demande d'autorisation de destruction d'animaux sauvages.

Monsieur,

Veillez trouver ci-après les informations relatives à l'application de l'article 7 de l'arrêté du 13 février 2015 en lien avec l'arrêté du 10 avril 2007 :

Les mesures d'accompagnement permettant de limiter l'attractivité des oiseaux sur l'enceinte aéroportuaire sont réalisées au quotidien par les actions suivantes :

- Un service de prévention du risque animalier est présent 365 jours par an en zone coté piste de l'aéroport. Le personnel de ce service est qualifié et dédié exclusivement à cette mission.
- Les douze kilomètres de clôture périphérique sont conformes à l'exigence de l'arrêté du 10 avril 2007 et au guide des clôtures aéroportuaires dans le cadre de la prévention du péril animalier. Cette clôture fait régulièrement l'objet de contrôle de conformité lors des audits de la Direction de l'Aviation Civile Nord (DSAC), autorité de tutelle.
- Les espaces herbeux de l'aéroport sont surveillés par le service de prévention du péril animalier et par le service technique de l'aéroport, afin de s'assurer du respect des hauteurs d'herbe définies associées à certaines zones. Ce suivi est cadré par une procédure interne validé et audité par la DSAC.
- Aucune zone humide n'a été observée sur l'aérodrome.

- Aucune culture ou espace cultivable n'est autorisé dans l'enceinte de l'aérodrome.
- Aucun pacage n'est autorisé dans l'enceinte de l'aérodrome.
- Conformément au décret du 25 mars 2007, un recensement annuel des cultures attractives aux oiseaux sur les terrains voisins de l'aérodrome est transmis à la DSAC - Délégation régionale Hauts de France Sud présente sur l'aérodrome.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Michel PEIFFER
Directeur de l'aéroport

